

Le DESC de Neuropathologie

Professeur J-J Hauw

Coordinateur national

GH Pitié-Salpêtrière,

47 bd de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex 13

Tél : 01 42 16 18 81

jean-jacques.hauw@psl.aphp.fr,

(janvier 2006)

La neuropathologie (anatomie pathologique du système nerveux) est une surdiscipline de l'Anatomie et cytologie pathologiques et de la Neurologie. Elle est individualisée dans de multiples pays (en Allemagne, elle est autonome; aux Etats-Unis et en Angleterre, c'est une branche de l'Anatomie pathologique). Depuis la fondation de la neuropathologie au 19^{ème} siècle, par J.-M. Charcot en France, la particulière complexité de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux, l'impérieuse nécessité, plus encore que dans d'autres domaines, de corrélations clinico- et radio-pathologiques ont toujours imposé une double compétence en morphologie et en clinique neurologique, neurochirurgicale et psychiatrique. Il en a résulté une discipline passionnante, ouverte autant sur le diagnostic que sur la recherche, foisonnant de facettes diverses, des tumeurs du système nerveux à la pathologie du muscle ou du nerf périphérique en passant par celle des maladies neurodégénératives ou à prions.

Le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) du groupe I de Neuropathologie est destiné à assurer la formation complémentaire nécessaire aux anatomo-pathologistes et aux neurologues désirant exercer la neuropathologie dans un cadre hospitalier ou universitaire. Il a été créé récemment (Arrêté du 25 avril 2002) et l'enseignement a débuté en 2003-2004. Ses deux premiers étudiants doivent être qualifiés en 2006 et 2007. Il est ouvert aux internes titulaires des DES d'Anatomie et cytologie pathologiques ou de Neurologie (ou inscrits à l'un ces DES). Il comporte une partie théorique : 150 heures de cours de neuropathologie délivrés pendant 2 ans en 2 formations annuelles de 8 jours, sont organisées à La Salpêtrière et couplées à la réunion de la Société française de Neuropathologie. L'enseignement est orienté vers les confrontations clinico- ou radio--pathologiques, la physiopathologie et la recherche. Deux années de stage dans les services qualifiants du DESC doivent être effectuées, l'une au cours de l'internat, l'autre au cours de l'assistantat ou du clinicat. Une année au moins doit être accomplie dans la discipline complémentaire de celle du DES (Anatomie pathologique pour les Neurologues, Neurologie pour les Anatomo-pathologistes). Tous les services de Neurologie sont agréés pour le DES comme pour le DESC; seuls les services ayant une activité de Neuropathologie sont agréés à la fois pour le DES d'Anatomie Pathologique et le DESC de Neuropathologie. Le DESC est validé par la Commission nationale (qui examine aussi les demandes de dérogation et d'équivalence) à la suite d'un examen théorique et pratique (lecture de préparations microscopiques) et de la soutenance d'un mémoire.

En pratique, il est conseillé aux internes inscrits au DES d'Anatomie et Cytologie pathologiques envisageant de s'inscrire au DESC de prévoir deux stages de Neurologie pendant leur internat et, inversement, aux internes inscrits au DES de Neurologie de prévoir deux stages d'Anatomie et Cytologie pathologiques pendant leur internat.